

Vie des Quartiers

REF : QUARTIER2009001

Signataire : NA/LT/ND

OBJET :Plan de prévention et de lutte contre les discriminations

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Contrat urbain de cohésion sociale signé le 22 mars 2007

Considérant que les Elus de la commune d'Aubervilliers ont conscience que des discriminations sont produites régulièrement sur le territoire, avec ou même sans intention.
Considérant que les informations sur ces actes, ces paroles, qui relèvent de la discrimination, restent parfois floues, mais n'en sont pas moins bien réelles.

Considérant que face à cette situation, la commune d'Aubervilliers s'engage avec l'ACSE dans la mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre les discrimination dont la signature officielle sera organisée, entre la Ville, la Préfecture et l'ACSE.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : autorise le Maire à engager la Commune dans le plan de prévention et de lutte contre les discriminations à travers les actions pré citées

ARTICLE 2 : autorise le Maire à signer le plan local de lutte contre les discriminations avec l'ACSE et le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 3 : autorise le Maire à signer les éventuelles conventions afférentes

Le Maire